

Commune d'ESTAVAR 66800

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de votants : 11

Date de convocation : 22 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril à 18 H, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Philippe GUISET, Maire.

Présents : Arro David, Battle Frédéric, Calmont Fabrice, Carnicero Esperanza, Delcasso Anne, Guisset Philippe, Marié Hervé, Rohrbacher Frédéric, Taillefer Mireille, Tonetti Angélique, Tournoud Laurence

Absent Excusé : Marié Hervé

Procurations : Marié Hervé à Tonetti Angélique

Mme Taillefer Mireille est élue secrétaire de séance.

DCM2026-23 : Contrat à durée déterminée - temps complet 35/35^{ème} – AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Vu l'article L332-23-2 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, au sein du service technique de la commune,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE,

- La création à compter du 18 mai 2026 d'un emploi non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.
- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois à compter du 18 mai 2026 jusqu'au 31 octobre 2026 inclus.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 du 1er échelon en vigueur du grade d'adjoint technique.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes y afférent.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.
Pour extrait conforme*

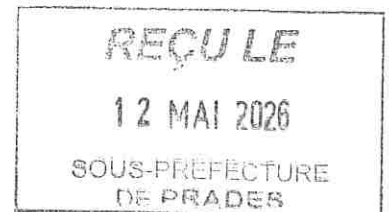
Le Maire,

Philippe GUISET



La Secrétaire de séance,

Mireille TAILLEFER



AFFICHE LE :